Envoyé en préfecture le 04/09/2025
Reçu en préfecture le 04/09/2025
Publié le 04/09/2025
ID : 031-213101876-20250828-2025_085-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de FONSORBES

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit août, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes BEAUFORT, BRUN, CALVO, LACOSTE, LE PRIOL, ROUER, SIMÉON, VALENTI, VITET et VOISIN
MM. BAË, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, FÉDOU, GAUTHIER, JÉROME, LORRAIN, LOUZON, MONROZIER, PILET, RIVIER et SÉVERAC

Séance du **28 août 2025**
Acte n° **2025-085**

Absent(s) représenté(s) :
Mme GOSSELIN a donné procuration à Mme LACOSTE
Mme MARNAC a donné procuration à M. FÉDOU
Mme MONTES a donné procuration à M. PILET
Mme RIPOLL a donné procuration à Mme BRUN
Mme STEMER a donné procuration à Mme BEAUFORT
M. BARBA a donné procuration à Mme SIMÉON
M. FRANCHINA a donné procuration à M. SÉVERAC
M. LERAT a donné procuration à M. BAË
M. MAILHÉ a donné procuration à Mme ROUER

Absent(s) : /

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	**33**
présents :	24
procurations :	9
absents :	0
votants :	33

Secrétaire de séance : M. PILET Jean-Claude

Date de la convocation : 21 août 2025

Thème : 8.3 - VOIRIE

Objet : Travaux SDEHG - 05BV0055-Rénovation du point lumineux 2626

Monsieur GAUTHIER Jean, conseiller délégué aux VRD, informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la demande de la commune en date du 19 Mars 2025 concernant la rénovation du point lumineux 2626, le SDEHG a réalisé l'étude pour l'opération suivante :

- Fourniture et pose d'un mât cylindro-conique galva de 3,5m.
- Récupération et repose de la lanterne 2626 déposée et stockée chez CITELUM.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

❑ TVA (récupérée par le SDEHG)	187 €
❑ Part SDEHG	476 €
*(50% du montant HT des travaux jusqu'au plafond fixé par le SDEHG *)*	
❑ Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	530 €
Total	1 193 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Entendu l'exposé du Rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participent pas au vote :	0

ARTICLE 1 : approuve le projet présenté.

ARTICLE 2 : décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres, imputée à l'article 6561 de la section de fonctionnement du budget communal.

.../...

Envoyé en préfecture le 04/09/2025
Reçu en préfecture le 04/09/2025
Publié le 04/09/2025
ID : 031-213101876-20250828-2025_085-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 août 2025 – acte n° 2025-085 – page 2/2
Thème :	8.3 - VOIRIE
Objet :	Travaux SDEHG - 05BV0055-Rénovation du point lumineux 2626

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 28 août 2025.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 7 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES (Haute-Garonne)

Le Secrétaire de Séance
PILET Jean-Claude

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 28 août 2025 publié sur le site Internet de la collectivité le - 4 SEP. 2025